

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GINETTE VIENNEAU	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 03 mai 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ GINETTE		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de la visite le ratio est conforme. L'aire de jeu est sécuritaire et variée pour les enfants, les jouets sont en quantités suffisante et accessibles pour les enfants. Le tableau d'affichage pour les parents est complet. L'espace pour le changement de couche est conforme.

Pendant la visite j'observe que l'intérêt des enfants est important pour l'exploitante, elle accorde beaucoup d'importance aux bien-être des enfants et se rend disponible à leurs besoins.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mai 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ginette Vienneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mai 2019

\_\_\_\_\_  
Date